



CLUB BADMINTON DE NICE

Présidente - KNOBLOCH Elodie

Adresse : 03 Avenue du Bois de Cythère - 06000 Nice

Tél : 06 98 89 64 22

E-mail : club.bad.nice@gmail.com

Site : www.clubbadmintonnice.org

INTERCLUBS DÉPARTEMENTAUX 06 – CHARTE CBN

Objet

Le championnat départemental Interclubs 06 est soumis à un règlement édité par le comité Bad'06 (accessible sur www.bad06.com) et chaque club ainsi que chaque joueur souhaitant y participer doit s'y conformer.

Le présent document a donc pour objectif de communiquer sur les principales exigences de ce règlement (édition du 12/09/17 pris en référence) et de structurer la démarche de constitution des équipes pour le CBN.

L'esprit des Interclubs

Le championnat Interclubs départemental est une compétition par équipe se déroulant tout au long de la saison et se jouant le soir en semaine, soit à domicile soit dans d'autres clubs du 06.

A la différence des tournois individuels auxquels chaque joueur peut s'inscrire durant la saison, l'esprit principal du championnat Interclubs est de jouer pour son club et pour son équipe. Par ailleurs, en étant intégré dans une équipe chaque joueur / joueuse acceptera de participer à toutes les disciplines qui pourront lui être assignées par le Capitaine de l'équipe en charge de sa composition pour chaque rencontre. L'adhésion à l'esprit Interclubs est primordiale avant de s'y engager.

La commission Interclubs du CBN

La commission Interclubs du CBN est constituée par l'ensemble des Capitaines des équipes engagées de la saison en cours. Pour désigner les Capitaines (et donc la commission) il y aura une consultation chaque année des volontaires. Les profils des volontaires seront évalués par le référent technique du CBN (M. Veron) afin de statuer sur les Capitaines définitifs.

Le rôle premier de la commission sera d'organiser le recensement des joueurs souhaitant participer aux Interclubs chaque saison afin d'éditer une liste qui lui servira pour proposer des compositions d'équipes pour la saison. Ces propositions seront évaluées par le référent technique du CBN (M. Veron) afin d'assurer une cohérence sportive de ces dernières et de procéder à quelques réajustements si nécessaires.

Un autre rôle important sera de veiller au respect de cette charte des interclubs et donc du règlement Bad06. Un des points délicats qui sera à traiter en particulier sera celui de la mobilité éventuelle de certains joueurs en cours de saison du fait de l'évolution de leur classement.

SIREN : 507 756 591 SIRET : 507 756 591 000 24 APE : 9312 Z

Numéro d'Agrément à la DDCS : 06-S-38-2008D



CLUB BADMINTON DE NICE

Présidente - KNOBLOCH Elodie

Adresse : 03 Avenue du Bois de Cythère - 06000 Nice

Tél : 06 98 89 64 22

E-mail : club.bad.nice@gmail.com

Site : www.clubbadmintonnice.org

Critères de constitution des équipes

L'exigence principale de constitution initiale des équipes est de respecter une hiérarchie basée sur les classements des joueurs / joueuses en début de saison. Il est important de noter qu'une équipe "supérieure" doit impérativement afficher à chaque rencontre une composition avec une valeur globale supérieure aux autres équipes. Il faut aussi garantir que les joueurs les mieux classés jouent dans les meilleures équipes et ceci devra être respecté tout au long de la saison, d'où l'importance également de pouvoir se projeter sur l'évolution des classements.

Les contraintes spécifiques liées aux effectifs pour participer à une rencontre Interclubs sont telles que :

Equipe	Nb hommes mini	Nb hommes objectif	Nb femmes mini	Nb femmes objectif (**)
D1	3	4	3	4
D2	4	5	2	3
D3	4	5	2	3
D4	2	3	2	3
D5 (*)	2	3	2	3

(*) L'équipe dédiée aux jeunes est ouverte à partir de Minime avec classement \leq P10

(**) Le nombre de femmes par équipe est un point sensible à prendre en compte

L'objectif de validation de la constitution initiale des équipes D1 / D2 / D3 est fixé au 15 septembre de chaque année. Il conviendra donc à la commission de mettre en œuvre les actions préalables pour tenir ce délai. S'en suivra ensuite les inscriptions formelles des équipes.

Pour les équipes D4 et D5 le timing sera moins serré et les inscriptions seront à envisager avant le 15 octobre.

Le rôle du Capitaine

Le Capitaine d'une équipe est un bénévole qui assumera plusieurs tâches et responsabilités en plus d'être membre de l'équipe en général. En particulier, en plus de s'assurer de la conformité avec le règlement Interclubs Bad'06 il sera en charge d'inscrire son équipe sur BadNet, d'établir sa composition avant chaque rencontre, de re-planifier ces rencontres si nécessaire avec le Capitaine adverse, d'assurer l'accueil (collation) lors des rencontres à domicile et de fournir les volants pour ces mêmes rencontres.

Pour les rencontres à domicile il est demandé aux Capitaines de respecter un budget moyen maximum de 12€ par rencontre et de garder les justificatifs afin d'être remboursés (fourniture d'un RIB nécessaire). De plus, les Capitaines devront prévenir 2 semaines à l'avance la Présidente du CBN pour les dates de ces rencontres afin d'en faire une communication globale. En particulier, les Capitaines veilleront à ne pas avoir 2 rencontres sur la même salle et sur le même jour pour ne pas risquer de monopoliser un gymnase complet.

La composition des équipes pour chaque rencontre sera établie par le Capitaine, et instruite sur BadNet, en prenant en compte de multiples facteurs comme c'est le cas dans d'autres sports. Même si la communication est impérative avec les joueurs / joueuses la composition établie par le Capitaine est applicable.

SIREN : 507 756 591 SIRET : 507 756 591 000 24 APE : 9312 Z

Numéro d'Agrément à la DDCS : 06-S-38-2008D



CLUB BADMINTON DE NICE

Présidente - KNOBLOCH Elodie

Adresse : 03 Avenue du Bois de Cythère - 06000 Nice

Tél : 06 98 89 64 22

E-mail : club.bad.nice@gmail.com

Site : www.clubbadmintonnice.org

Mobilité des joueurs pendant la saison

L'affectation des joueurs à une équipe en début de saison n'est pas synonyme d'appartenance à cette même équipe durant toute la saison. En effet, selon l'évolution des classements de certains joueurs ces derniers pourront être amenés à évoluer dans une autre équipe. Ceci est un point de vigilance sous la responsabilité de la commission Interclubs pour se maintenir en conformité avec le règlement Bad06.

En général, c'est avec un meilleur classement surpassant ceux d'autres joueurs dans une équipe "supérieure" que le dit joueur pourra être amené à intégrer cette nouvelle équipe. Il est à noter que le chemin inverse est problématique (voire interdit) à partir du moment où le joueur a déjà participé à 2 rencontres (cas du joueur dit "brulé").

Dans tous les cas, la règle de la valeur globale des équipes lors de chaque journée de rencontres reste applicable.

L'intégration de nouveau joueur à une équipe devra suivre les mêmes règles.

Melle KNOBLOCH ELODIE

(Edition 1 du document en date du 23 juin 2018)



CLUB BADMINTON DE NICE
03 Avenue du Bois de Cythère
06000 NICE
e-mail: contact@clubbadmintonnice.org
Site : www.clubbadmintonnice.org
SIRET : 507 756 591 000 16 APE : 9312 Z
N° d'Agrément à la DDCS : 06-S-38-2008D

EK

SIREN : 507 756 591 SIRET : 507 756 591 000 24 APE : 9312 Z

Numéro d'Agrément à la DDCS : 06-S-38-2008D